

## GRAND CONSEIL

### ELECTIONS JUDICIAIRES

Le Grand Conseil, lors de sa session des 23 et 24 septembre 2010, a élu et assermenté:

- Mme Julie Gabus, juge assesseur à la commission cantonale de recours en matière administrative, spécialisé en matière de construction, d'urbanisme et d'hygiène publique, pour statuer en matière de constructions (pris en dehors de l'administration), en remplacement de M. Nicolas Rufener, démissionnaire (entrée en fonction immédiate);
- M. Claudio Adriano Realini (R), juge suppléant au Tribunal tutélaire et Justice de paix, en remplacement de Mme Catherine Hekimi, élue juge au Tribunal de première

instance (entrée en fonction immédiate);

- Mme Isabelle Cuendet (S), juge au Tribunal de première instance (entrée en fonction: 1er novembre 2010);
- Mme Françoise Saillen Agad (PDC), substitut du procureur général (entrée en fonction: 1er décembre 2010);
- Mme Yvette Nicolet (S), juge à la Cour de justice, en remplacement de Mme Carole Barbey, démissionnaire (limite d'âge) (entrée en fonction: 1er janvier 2011).

Lors de cette même session, le Grand Conseil a assermenté:

- Mme Rosa Gamba (CGAS), juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales représentant les salariés/assurés, en rempla-

cement de Mme Nicole Bourquin, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

Par ailleurs, le Grand Conseil a élu:

- M. Vincent Fournier (L), juge au Tribunal de première instance (entrée en fonction: 1er novembre 2010). Il prètera serment ultérieurement.

### ELECTIONS AUX COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS OFFICIELLES

Le Grand Conseil, lors de sa session des 23-24 septembre 2010, a élu:

- M. Charles Lassaue (L) au conseil d'administration de la Fondation du Centre international de Genève, en remplacement de M. Philippe Meyer (L), démissionnaire - entrée

en fonction immédiate, durée du mandat: jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions, mais au plus tard au 30 novembre 2011 (voir L 10477 art. 23 - dispositions transitoires);

- M. Alain-Dominique Mauris (L) au conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève, en remplacement de Mme Isabel Rochat (L), démissionnaire - entrée en fonction immédiate, durée du mandat: jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions, mais au plus tard au 30 novembre 2011 (voir L 10477 art. 23 - dispositions transitoires);
- M. Christian Pittier (UDC) au conseil d'administration de la Fondation pour les terrains industriels, en remplacement de M. Pierre Gre-

der (UDC), décédé - entrée en fonction immédiate, durée du mandat: jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions, mais au plus tard au 30 novembre 2011 (voir L 10477 art. 23 - dispositions transitoires);

- Mme Monika Ducret (R) au conseil d'administration du Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité, en remplacement de Mme Nathalie Schneuwly (R), démissionnaire - entrée en fonction immédiate, durée du mandat: jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions, mais au plus tard au 30 novembre 2011 (voir L 10477 art. 23 - dispositions transitoires).

Le président du Grand Conseil: Guy METTAN.

## CHANCELLERIE

### ARRÊTÉ

fixant la répartition des bénéfices de la Loterie de la Suisse romande revenant au canton de Genève

Du 29 septembre 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu les propositions de l'Organe cantonal de répartition du produit de la Loterie de la Suisse romande, lors de sa séance du 2 septembre 2010,

#### Arrête

#### Article 1

La répartition des bénéfices revenant au canton de Genève est fixée comme suit:

- A. Action sociale / Personnes âgées,** soit: 865 000
1. La Coulou (soutien aux activités pour l'année 2010) 120 000
  2. Association Enfants du Monde (développement outils de communication) 40 000
  3. Association La Carte blanche (soutien activités et équipement restaurant) 110 000
  4. Association Partage - Partenariat alimentaire genevois (acquisition d'équipement pour développement des activités) 250 000
  5. Association pour le Bateau - Genève (action repas pour l'année 2010) 75 000
  6. Association Trial - association suisse contre l'impunité (adaptation dispositif informatique) 45 000

7. Centre Europe - Tiers Monde - CETIM (brochure sur droit à l'autodétermination et mise en ligne de 3 cahiers critiques) 20 000
  8. Croix-Bleue Genevoise (renouvellement photocopieur) 10 000
  9. Genève pour les Droits de l'Homme - Formation internationale (cours et séminaires 2010) 45 000
  10. Association Dialogai (désamiantage plafond salle d'accueil) 30 000
  11. Mouvement des Aîné-e-s - Genève (soutien bulletin promotion activités) 20 000
  12. VIREs (test concept prise en charge psychothérapeutique auteur-e-s de violences interpersonnelles et urbaines - 2e et dernière tranche) 100 000
- B. Jeunesse et éducation,** soit: 152 800
13. Association des familles monoparentales - AFM (soutien organisation vacances pour familles monoparentales défavorisées) 4 500
  14. Association du Scoutisme genevois (remplacement parc informatique) 20 000

15. Association La Madeleine des enfants (exposition interactive «Tranches de ville») 10 000
  16. Association Musica (achat d'instruments pour éveil musical des enfants à Vernier) 5 000
  17. Défense des Enfants-International - section suisse (édition 2010 bulletin suisse des droits de l'enfant) 7 500
  18. Fédération des colonies vacances catholiques du canton de Genève (soutien aux activités pour l'année 2010) 40 000
  19. Fegpa - Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (acquisition matériel pour campagne prévention alcool-sexualité) 15 800
  20. Maison de quartier de Saint-Jean («Ni oui, ni non bien au contraire» quinze sur le thème de l'esprit critique - printemps 2011) 20 000
  21. Mouvement ATD Quart Monde Suisse (soutien actions locales à l'occasion de l'année européenne de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté) 30 000
- C. Santé et handicap,** soit: 415 640
22. Arcade Sages-Femmes Sages-

- Femmes à domicile (création maison de naissance) 75 000
23. AIPE - Association d'Aide à l'Intégration d'Enfants (adaptation logo et site internet, impression de documents d'information) 5 640
  24. Association Aide Internationale aux Personnes à Mobilité Réduite - A.I.P.M.R. (achat véhicule et remorque pour transport solidaire chaises roulantes) 10 000
  25. Association Alzheimer Suisse - section de Genève (programme de soutien aux proches (dernière tranche annuelle) 50 000
  26. Association Anytas (achat véhicule homologué pour loisirs personnes handicapées) 45 000
  27. Autrement-Aujourd'hui, association (programme annuel activités théâtrales personnes avec handicap mental) 130 000
  28. TED-autisme Genève (programme formation spécialisée en autisme) 100 000
- D. Culture,** soit: 1 831 446
29. 5 to Five team Production (film court-métrage) 12 000
  30. Art&fiction, Genève (publication et bibliothèque itinérante autour

- livre «Mode de vie») 10 000
31. Association Babel (décentralisation festival littérature en langue espagnole) 2 000
  32. Association culturelle de la Distillerie et Cave de Saconnex d'Arve (DCSA) (cycle lecture publique) 1 000
  33. Association de Circonstances (création chorégraphique) 40 000
  34. Association des amis de la Pina-cothèque (refonte site internet et catalogue) 5 000
  35. Association Dimi (spectacle théâtral) 12 000
  36. Association Ecran Mobile (7e festival de films court-métrage) 3 000
  37. Association Et pourtant elle tourne... (projet théâtre documentaire à Meyrin) 40 000
  38. Association Ex-Machina Arts Contemporains (week-end de performances) 10 000
  39. Association Extricable (film long-métrage de fiction) 15 000
  40. Association Face Z (festival de musique intimiste) 10 000
  41. Association Festiverbant (12e festival de musique) 10 000
- (Suite page suivante)

### LANCEMENT D'UNE INITIATIVE (\*)

Le MCG - Mouvement Citoyens Genevois a informé le Conseil d'Etat de son intention de lancer une initiative populaire cantonale intitulée: «Stop au racket du parking!»

Le macaron à 10 francs par an pour les habitants

Les habitants en ont assez de payer des taxes qui servent à financer les P+R (park and ride) à disposition des frontaliers.

Nous réclamons des parkings pour les habitants, à un prix accessible à tous.

Les soussignés, électrices et électeurs du canton de Genève, en vertu des articles 64 et 65B de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative cantonale formulée visant à modifier l'article 7A, alinéa 2, de la loi cantonale d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LALCR) du 18 décembre 1987, afin de délivrer aux habitants des macarons au prix de 10 francs par an pour le parking en zone bleue.

Art 7A, al. 2 (nouvelle teneur)

Une autorisation écrite est délivrée sous forme de macaron aux bénéficiaires potentiels qui la sollicitent contre paiement d'une taxe. Pour les personnes physiques domiciliées dans le canton, la taxe annuelle est fixée à 10 francs pour la délivrance du macaron affecté à leur secteur d'habitation, et est directement prélevée par l'Office cantonal des automobiles et de la navigation avec l'impôt sur le véhicule automobile immatriculé à leur nom. Pour les autres usagers, le Conseil d'Etat édicte un tarif différencié, en fonction de la nature, de l'intensité et de la localisation de l'avantage conféré, allant de 120 F à 480 F pour une année. Ces montants peuvent être périodiquement adaptés à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi seront annulées (art. 87, lettre b, et art. 183, lettre d, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

(\*) Echéance du délai de récolte des signatures: 1<sup>er</sup> février 2011.

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Parking: l'arnaque ne peut plus durer!**

Refusons l'escroquerie des P+R qui permet aux frontaliers d'être financés par les résidents genevois.

Aujourd'hui, à cause des frontaliers, les Genevois doivent payer 180 francs pour stationner devant chez eux, de manière illimitée... sur les fameuses zones bleues.

Le droit fédéral interdit la gratuité des macarons qui permettent de stationner de manière illimitée sur les zones bleues. C'est pourquoi nous proposons un macaron à 10 francs par an, destiné uniquement aux résidents genevois, grâce à l'initiative du MCG.

Les Genevois paient déjà assez pour les frontaliers!

Comment ça marche?

Le constat est clair. Dans toutes les communes genevoises, les voitures-ventouses (les véhicules de frontaliers utilisant les parkings illimités) monopolisent les places de parc des résidents. Les communes, pour contrôler ce phéno-

mène, instaurent des zones bleues, limitant ainsi la durée de stationnement. Le résultat: les voitures des frontaliers sont amendables par la police si elles dépassent la durée de stationnement. Mais les résidents genevois aussi.

L'Etat a donc, par le biais de la Fondation des parkings, établi des macarons vendus 180 francs aux seuls Genevois, leur donnant le droit à une durée de stationnement illimitée.

Les macarons des Genevois servent à financer les P+R des frontaliers

A quoi servent ces 180 francs payés par les Genevois? A financer les pertes engendrées par les parkings relais (P+R) destinés aux frontaliers, qui pour la somme dérisoire de 110 francs par mois ont droit à un abonnement TPG (70 francs) et, pour 40 francs par mois, à une place de parking 7 jours sur 7 (1 franc 35 par jour). Ces tarifs sont dignes des œuvres sociales, à croire que les frontaliers sont des assistés sociaux.

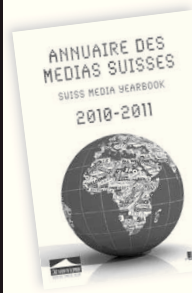
Cessons de prendre les Genevois pour des imbéciles!

La Fondation des parkings justifie le prix des macarons (180 francs) en invoquant les frais administratifs. Du reste, il est prévu d'augmenter leur prix à... 220 francs! Aucune augmentation n'est envisagée en revanche pour les frontaliers qui continueront à payer les P+R à des sommes dérisoires, le prix réel de ces P+R serait d'environ 470 francs par mois.

Le MCG en a assez que l'on prenne les citoyens pour des imbéciles et demande, par une initiative cantonale, que soit retirée à la Fondation des parkings la gestion des macarons pour les zones bleues et qu'elle soit confiée au Bureau des autos, en réduisant la taxe de 180 à 10 francs par an.

### LE NOUVEL ANNUAIRE DES MEDIAS EST ARRIVÉ!

## ANNUAIRE DES MEDIAS SUISSES 2010-2011



- Liste de tous les membres du Club Suisse de la Presse
- Journalistes et correspondants de la presse internationale accrédités en Suisse
- Agences de presse mondiales
- Guide complet de la presse écrite et des médias audiovisuels suisses
- Chargés d'information dans les entreprises et l'administration publique

**EDITION ENTIEREMENT REMISE À JOUR**

Egalement en vente à :  
Accueil Hôtel de Ville, Rue de l'Hôtel de Ville 2

Oui, faites-moi parvenir \_\_\_\_\_ exemplaire(s) de l'«Annuaire des médias suisses 2010-11» à Fr. 25.-/page\* (\* + frais de port: Fr. 5.-)

Nom, prénom: \_\_\_\_\_ Adresse: \_\_\_\_\_

NP/Leur: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

A retourner à: Club Suisse de la Presse - 106, route de Ferney - 1202 Genève - Fax 022 546 14 45 - secretariat@esp.ge.ch  
Commande par internet: <http://www.geneve.ch/chanceillerie/commandes/>

## SOMMAIRE

GRAND CONSEIL	2
CHANCELLERIE D'ÉTAT	2 à 4
DSE	4
DF	5
DSPE	5
DIM	5
DCTI	6
DIP	6
COMMUNES	6
POUVOIR JUDICIAIRE	7-8
POURSUITES ET FAILLITES	8-9
REGISTRE FONCIER	10
REGISTRE DU COMMERCE	10 à 24
DÉCÈS	11
LÉGISLATION	12 à 19
VENTES, AUTORISATIONS ET REQUÊTES	20 à 24
REMISES DE COMMERCE	24